

VOIC

Protection des espèces menacées ou vulnérables

Révision pour le PAFIT 2028-2033

Bâtir  l'avenir

Québec  
 

VOIC

Protection des espèces menacées ou vulnérables

- Certaines espèces nécessitent une attention particulière parce qu'elles ont des besoins si spécifiques que l'aménagement forestier ne peut y répondre que par des actions ciblées de protection ou de mise en valeur. C'est le cas, notamment, des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS)

VOIC

Protection des espèces menacées ou vulnérables

Préoccupations d'origine

Valeur (enjeu)	Valeur initiale
Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être.	Protection des espèces rares et à statuts particuliers.
Objectif	Objectif initial
Prendre en compte les exigences des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.	Maintenir des habitats adéquats pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier.

VOIC

Protection des espèces menacées ou vulnérables

Indicateur	Cible	Échelle
Autres mesures permettant de répondre à l'enjeu		
Application des mesures de protection prévues pour les sites d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être connus et cartographiés.		

Mesure de protection EMVS

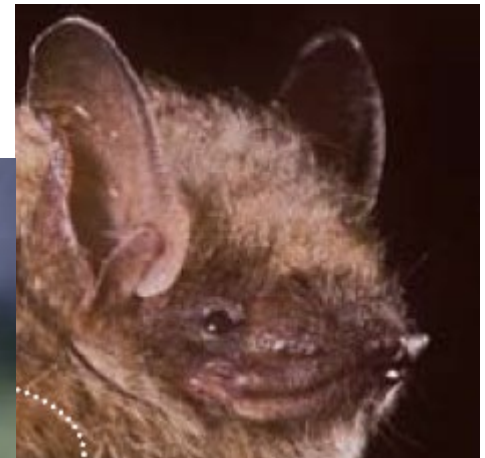
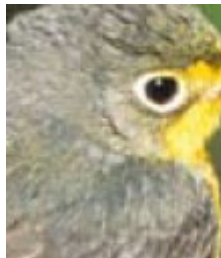
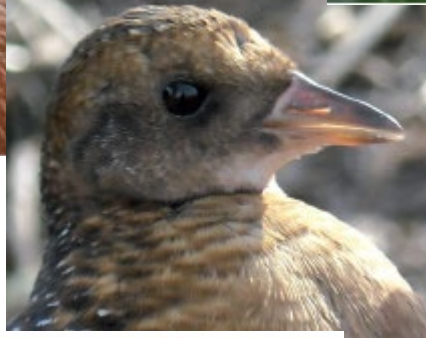
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- Entente administrative MELCCFP et MRNF
- Site faunique d'intérêt
- D'autres espèces ne faisant actuellement pas l'objet de mesures spécifiques et dont la présence confirmée de ces espèces sur des sites pourrait mener à l'adaptation de certaines pratiques forestières



Mise à jour en continu

- La liste des EMVS est continuellement mise à jour selon les statuts provincial, fédéral, UICN et même COSEPAC
- Équipe de l'entente administrative élabore en continu des mesures de protections spécifiques à des EMVS
- Suivi régionale et provinciale en continu avec la faune pour les signalements d'EMVS

En territoire forestier gaspésien



Processus d'application terrain

- Rencontre de démarrage annuel pour tous les travailleurs sylvicoles
- Application de modalités lors de la planification et lors des travaux sylvicoles

